



MARAIS DU HAUT MEDOC

FR7200683



DOCUMENT D'OBJECTIFS

RESUME NON TECHNIQUE

Février 2012



**Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 7200683
« Marais du Haut Médoc »**

Structure porteuse du Docob



**Syndicat Mixte du Pays Médoc
21, rue du Général de Gaulle
33 112 SAINT-LAURENT-MEDOC**

Responsables du dossier : Martine Noverraz (Directrice)/Cécile Bruère (Chargée de missions)

Opérateur technique



**Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde
10, Chemin de Labarde
CS 70124
33 291 BLANQUEFORT**

Chargée de mission responsable du dossier : Laetitia Maloubier

Photos en page de couverture (FDC33, 2011) :

1	2	3
4		
	5	6

- 1 : Damier de la Succise
- 2 : Agrion de Mercure
- 3 : Prairie de fauche
- 4 : Cuivré des marais
- 5 : Cours d'eau
- 6 : Mégaphorbiaie

I PRESENTATION DU SITE

Le site FR 7200683 des "Marais du Haut Médoc" se situe à l'est de la pointe médocaine, dans le nord est du département de la Gironde (33). Il est composé de plusieurs marais inter-viticoles et s'étend sur environ 5000 ha (périmètre initial). Ce sont au total 24 communes qui sont impliquées (Fig. 1) :

- Valeyrac
- Bégadan
- Saint-Christoly-Médoc
- Couquèques
- Civrac-en-Médoc
- Saint-Yzans-de-Médoc
- Ordonnac
- Saint-Seurin-de-Cadourne
- Saint-Germain-d'Esteuil
- Vertheuil
- Saint-Estèphe
- Cissac-Médoc
- Saint-Sauveur
- Pauillac
- Saint-Julien-de-Beychevelle
- Saint-Laurent-Médoc
- Macau
- Arzac
- Cussac-Fort-Médoc
- Arcins
- Moulis-en-Médoc
- Soussans
- Cantenac
- Labarde

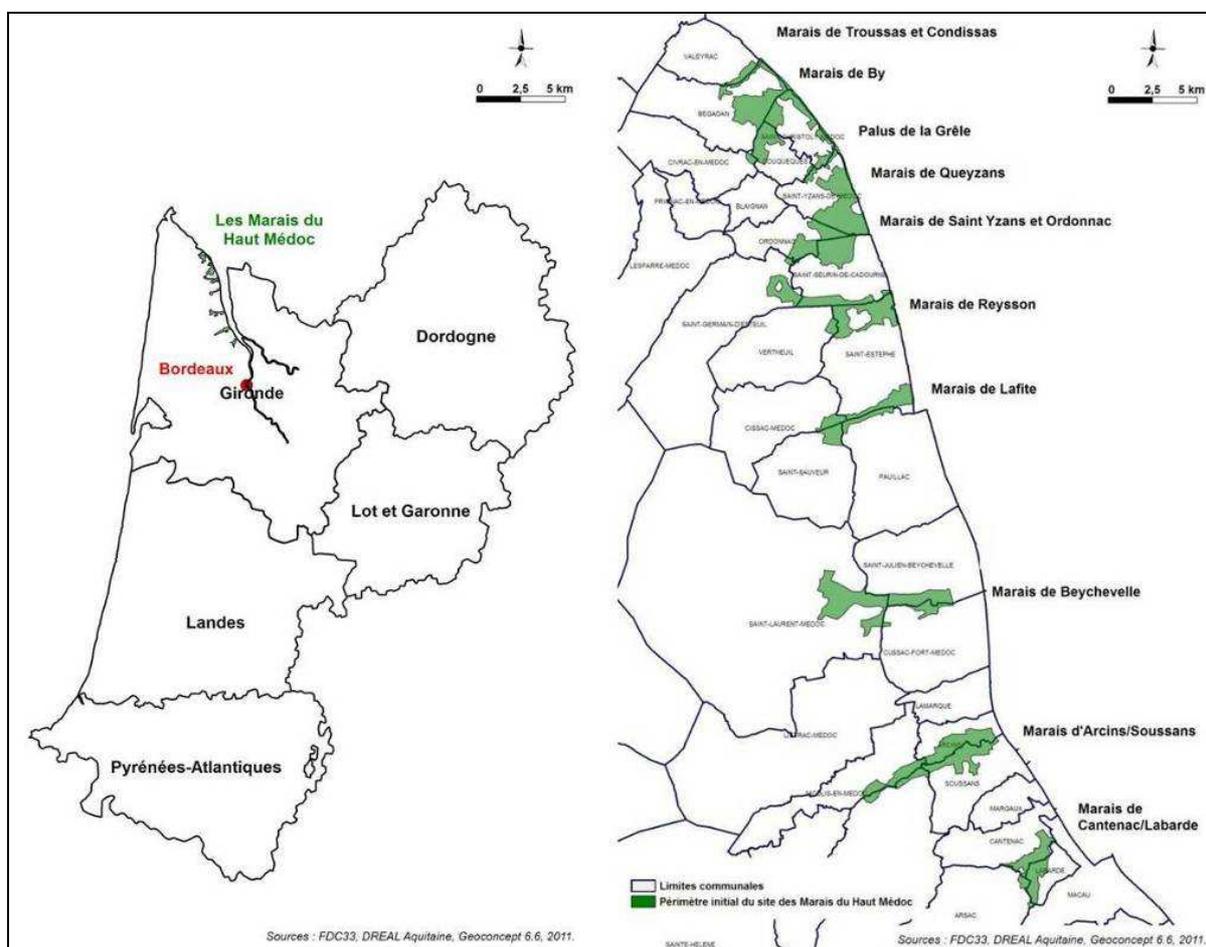


Figure 1 : Localisation des Marais du Haut Médoc.

II BIODIVERSITE ET ACTIVITES HUMAINES

Les Marais du Haut Médoc sont caractérisés par deux grands ensembles de milieux :

- les marais dominés par les boisements alluviaux au sud du site, entre lesquels s'intercalent un maillage de bocages humides,
- les marais principalement composés d'espaces prairiaux, au nord du site, à vocation plus agricole.

La représentation graphique ci-dessous indique les proportions des différents types d'occupation du sol sur le site :

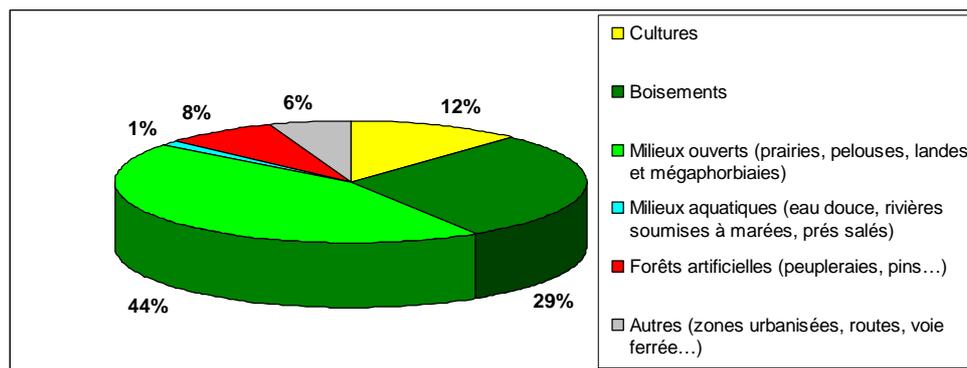


Figure 2 : Occupation du sol sur les Marais du Haut Médoc.

Les principales activités économiques sont l'**agriculture** et l'**élevage**. Au total, 25,3% de la surface du site proposé a été déclaré à la Politique Agricole Commune (PAC) en 2009. Les surfaces de prairies déclarées en 2009 représentent plus de 1380 ha sur l'ensemble du site, puis vient la culture des céréales (maïs et blé principalement sur 533 ha) et le tournesol (56 ha).

Les marais situés au nord du site (principalement sur les Palus de By, la plaine de Queyzans et les marais d'Ordonnac et de Saint-Yzans-de-Médoc) sont majoritairement composés de prairies séparées par des fossés, subissant l'influence de l'eau saumâtre.

La **culture du maïs** est principalement concentrée sur le marais de Reysson, au centre du site. En effet ce marais présente un substrat tourbeux, permettant le développement de ce genre de culture sans irrigation (présence d'eau quasi permanente).

Les marais situés au sud du site sont quand à eux essentiellement concernés par des formations forestières ne faisant pas l'objet d'une **activité sylvicole** : des boisements humides, issus de la fermeture progressive des marais, sur lesquels il n'y a pas de gestion homogène concertée et les peupleraies (principalement sur le marais de Beychevelle). Ces dernières, lorsqu'elles sont gérées de manière extensive (très peu d'interventions humaines) peuvent permettre le développement d'une mégaphorbiaie en sous-bois, formation composée de grandes plantes liées aux milieux humides, pouvant présenter un intérêt communautaire (au niveau européen).

Les Marais du Haut Médoc présentent la caractéristique d'être entourés par des **vignes**, principale activité située sur les terrasses graveleuses autour du site.

En dehors de l'activité agricole, le site accueille très peu d'activités économiques, mis à part le **tourisme** et plus particulièrement l'œno-tourisme, mais cette activité n'empiète que faiblement sur le site. De plus, quelques **loisirs** sont pratiqués, tels que le VTT ou la course à pied, et font l'objet de plusieurs manifestations dans l'année.

La **chasse** est bien représentée sur les marais avec des chasseurs au grand et au petit gibier, mais également par la présence de tonnes de chasse (une quarantaine d'installations). Leur gestion participe au maintien de l'ouverture du milieu grâce à l'entretien de la prairie par fauche ou pâturage. Ce type de gestion favorise la biodiversité par le maintien de mosaïques d'habitats. De plus, les chasseurs participent à la régulation d'espèces classées nuisibles (Ragondins et Rats musqués principalement). La **pêche** quand à elle est une activité relativement peu représentée sur le site.

Quelques **projets** d'urbanisation sont programmés sur les communes du site mais sont situés en dehors du périmètre.

III ENJEUX PATRIMONIAUX

Les observations de terrain ont permis de mettre à jour les éléments indiqués dans le Formulaire Standard de Données (FSD, fiche descriptive officielle du site), notamment en ce qui concerne les habitats et les espèces ayant justifié la désignation du Site d'Importance Communautaire au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore ».

1. Habitats naturels d'intérêt communautaires inscrits à l'Annexe I de la Directive "Habitats" présents sur le site

Les habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés sur le site des Marais du Haut Médoc sont au nombre de **seize**, parmi lesquels cinq habitats dont la conservation est jugée prioritaire par ladite Directive (Tab. I et Fig. 3).

Tableau I : Les habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site des Marais du Haut Médoc.

* Habitats prioritaires

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	CODE N2000
<i>Végétation halophile et subhalophile</i>	
Prairies subhalophiles thermo-atlantiques	1410-3
<i>Boisements</i>	
Chênaies pédonculées à Molinie bleue	9190-1
Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne élevé*	91E0*
Chênaies-ormaies à Frêne oxyphylle	91F0-3
<i>Roselières et cariçaies</i>	
Végétations à Marisque*	7210-1*
<i>Végétation aquatique</i>	
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique a <i>Chara</i> .	3140
Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels	3150-4
<i>Prairies, pelouses, ourlets</i>	
Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes*	6110-1*
Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables*	6210-12*
Pelouses à thérophytes mésothermes thermo-atlantiques*	6220-4*
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires	6430-1 ; -4 ; -6 ; -7
Pelouses maigres de fauche de basse altitude	6510
<i>Falaises</i>	

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	CODE N2000
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210

➤ **Végétation halophile et sub-halophile (milieux salés à saumâtres)**

Un seul type d'habitat d'intérêt communautaire lié aux milieux saumâtres est présent sur le site : les prairies subhalophiles thermo-atlantiques (Code N2000 : 1410-3). Elles correspondent à des formations herbacées dominées par des Graminées, des joncs et des carex. Elles sont localisées dans des zones où l'eau est saumâtre, sur d'anciennes vases, principalement au nord du site (Marais de By, Saint-Yzans-de-Médoc et d'Ordonnac).

➤ **Boisements**

La partie sud du site abrite les principaux boisements humides, habitats particulièrement intéressants, notamment pour le Vison d'Europe. Deux grands types d'habitats existent sur le site, en fonction du type de sol :

Boisements alluviaux (Codes N2000 : **91E0*** -*habitat prioritaire- et 91F0) : ces boisements sont dans les basses vallées, en bordure des cours d'eau, où ils subissent les inondations hivernales et les remontées de la nappe, en alternance avec des périodes d'étiage. Les formations à Aulne glutineux et à Frênes présentent une richesse biologique importante. Leur maturation est caractérisée par la présence plus importante du Chêne pédonculé. L'évolution de cet habitat mène à une richesse moindre en espèces et dans un état souvent dégradé et faiblement diversifié. Ils sont rencontrés principalement sur les marais de Cantenac/Labarde et d'Arcins/Soussans (près de 1000 ha sur l'ensemble du site).



Chênaies acidiphiles (Code N2000 : 9190) : cette formation constitue un stade de colonisation par les Chênes pédonculés des landes humides à Molinie et se développent sur un sol acide et gorgé d'eau. Elle est peu représentée sur le site (2,45 ha) et a été observée uniquement à l'ouest du marais de Cantenac/Labarde.

➤ **Roselières et cariçaies**

Un seul type de roselière est d'intérêt communautaire sur le site : la cladiaie (Code N2000 : **7210*** - *habitat prioritaire), présente au niveau du Palus de la Grêle (12 ha), au nord du site. Cette formation est dominée par une seule espèce végétale, la Marisque.

➤ **Végétation aquatique**

Deux types d'habitats aquatiques d'intérêt communautaire sont présents sur le site :

Herbiers aquatiques (Code N2000 : 3140) des eaux faiblement courantes,

Fossés et jalles à Lentilles d'eau (Code N2000 : 3150-4).



Ces milieux sont rencontrés sur l'ensemble du site, sous forme d'un réseau majoritairement linéaire de fossés et de jalles. Ils sont particulièrement intéressants pour la Cistude d'Europe.

➤ **Prairies, pelouses, ourlets**

Le site des Marais du Haut Médoc abrite trois grands types de formations herbacées (hors prairies subhalophiles) :

Prairies de fauche (Code N2000 : 6510) : ce sont des formations herbacées hautes riches en Graminées et en espèces fleuries. Elles subissent une à deux fauches annuelles en fonction de la productivité, et un pâturage extensif peut être mis en place après la dernière fauche, afin d'éliminer les regains. Elles présentent un intérêt patrimonial fort, notamment pour les Papillons (le Cuivré des marais et le Damier de la Succise). Ces prairies se rencontrent sur l'ensemble du site et plus particulièrement sur les marais du nord de la zone.



Mégaphorbiaies et ourlets (Codes N2000 : 6430-1 ; 6430-4 ; 6430-6 et 6430-7) : ce sont des formations herbacées fugaces composées d'espèces vivaces hautes, qui se développent dans des zones régulièrement inondées, où il n'y a plus d'actions de l'homme. Elles sont en effet issues de l'abandon de la gestion de prairies humides et évoluent rapidement vers des fourrés, puis des boisements humides. Elles sont principalement utilisées comme couloir de déplacement notamment pour la Loutre. Elles se retrouvent en faibles superficies sur l'ensemble du site et plus particulièrement sur les marais de Beychevelle et Lafite.



Pelouses sèches (Codes N2000 : **6110-1*** ; **6210-12*** et **6220-4*** -*habitats prioritaires-) : ces milieux sont caractérisés par une végétation rase et des espèces adaptées aux conditions extrêmes (plantes grasses notamment) du fait d'une situation particulièrement exposée aux éléments climatiques. Ces pelouses sont localisées uniquement au niveau du site archéologique de Brion sur le marais de Reysson, au niveau des affleurements calcaires.

➤ **Falaises**

Ce type d'habitat est présent uniquement sur le muret en pierre du site archéologique de Brion, sur le marais de Reysson. Il correspond à une végétation bien adaptée à ce type de milieu pauvre en éléments nutritifs.

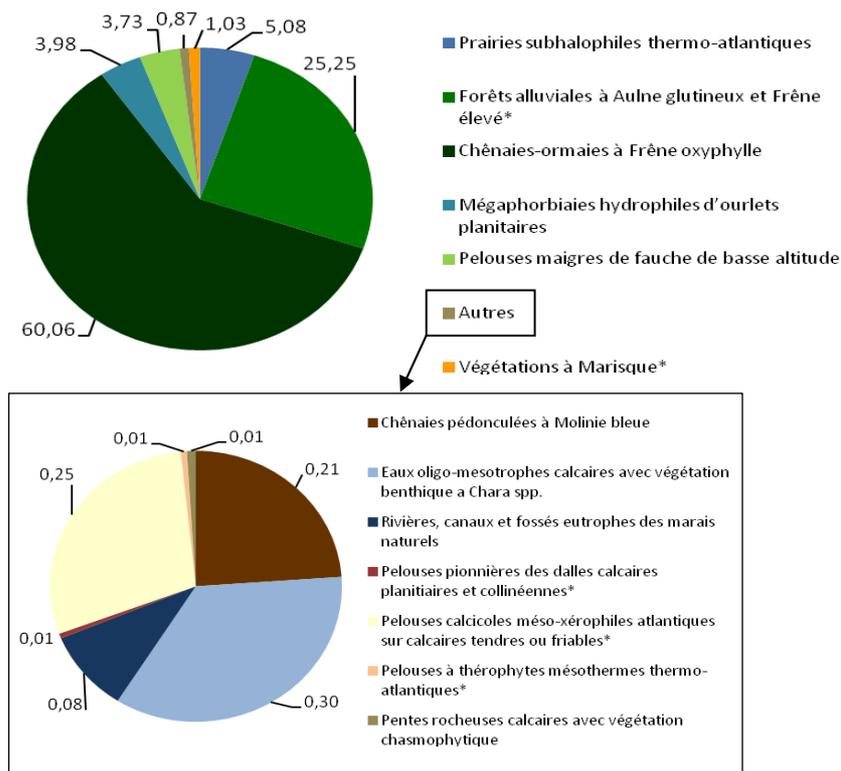


Figure 3 : Proportions en % des habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site des Marais du Haut Médoc. (* Habitats prioritaires)

2. Espèces d'intérêt communautaires inscrites à l'Annexe II de la Directive "Habitats" présentes sur le site

Quinze espèces d'intérêt communautaire ont été recensées sur le site, dont quatre prioritaires :

Tableau II : Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site des Marais du Haut Médoc.

*Espèces prioritaires

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE			CODE N2000
<i>Espèces végétales</i>			
Angiospermes (plantes à fleurs)	Angélique des estuaires	<i>Angelica heterocarpa</i> *	1607*
<i>Espèces animales</i>			
Mammifères	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304
	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	1355
	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i> *	1356*
Reptile	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	1220
Coléoptères	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083
	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	1088
Lépidoptères (Papillons)	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	1060
	Damier de la Succise	<i>Eurodryas aurinia</i>	1065
	Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i> *	1078*
Odonates (Libellules)	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	1044
Poissons	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	1095
	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i> *	1096*

	Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>	1099
	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	1163

➤ **Espèce végétale**

Une seule espèce végétale d'intérêt communautaire prioritaire est présente sur le site : l'**Angélique des estuaires**. Cette grande plante vit uniquement dans les estuaires français, d'où son fort intérêt de conservation. Sur le site elle peut se rencontrer sur les berges de l'estuaire de la Gironde, au niveau des marais les plus au sud (marais d'Arcins/Soussans et de Cantenac/Labarde), dans des formations d'autres grandes espèces herbacées.

➤ **Mammifères**

Trois espèces de mammifères sont présentes sur le site : la **Loutre**, le **Vison d'Europe** et le **Grand Rhinolophe**. Ces espèces nocturnes sont dépendantes des milieux humides pour se nourrir et sont donc particulièrement liées à la bonne qualité de l'eau dans les marais. Le peu d'observations de Loutre et de Vison d'Europe déjà effectuées sur le site sont faites la plupart du temps à partir d'individus accidentés sur la route, ou piégés lors des opérations de régulations des espèces nuisibles.

➤ **Reptile**

La seule espèce de reptile présente est la **Cistude d'Europe**, unique tortue d'eau douce en France. Elle fréquente les plans d'eau, mais également les fossés et jalles ayant un faible courant. Elle est régulièrement observée en été sur les berges en train de prendre le soleil, mais prend la fuite à la moindre alerte. Elle est présente sur l'ensemble des marais du site.



➤ **Invertébrés**

Deux espèces de Coléoptères sont présentes sur le site : le **Lucane cerf-volant** et le **Grand capricorne**. Ces espèces se rencontrent dans les boisements, leurs larves se nourrissant de bois mort. Elles ont été assez peu observées sur le site, mais semblent bien représentées sur l'ensemble du territoire national.



Trois espèces de papillons ont été observées : le **Cuivré des marais**, particulièrement lié aux zones humides, présent sur l'ensemble des marais ; le **Damier de la Succise**, relativement bien représenté sur le marais de Beychevelle ; et l'**Ecaille chinée**, qui n'a fait l'objet que d'une observation (marais d'Arcins/Soussans) mais dont les effectifs sont bien représentés au niveau national.

Une seule espèce de libellule d'intérêt communautaire a été observée, il s'agit de l'**Agriion de Mercure**, espèce liées aux milieux humides, relativement bien représentée sur l'ensemble des marais.

➤ Poissons

Il y a quatre espèces de Poisson d'intérêt communautaire présentes sur le site, dont trois **Lamproies** : de **Planer**, **fluviale** et **marine**, et le **Chabot**, espèce relativement rare dans la région, mais présentant des effectifs intéressants sur le site. Ces espèces ont très peu été observées sur les marais du fait d'une pression d'observation faible et concentrée uniquement sur quelques cours d'eau (Arcins/Soussans et Beychevelle).

La Grande alose était initialement inscrite sur le Formulaire Standard des Données, mais est considérée comme absente du site.



3. Espèces et milieux d'intérêt patrimonial (hors Annexes I et II de la Directive "Habitats")

En plus des nombreux habitats et espèces d'intérêt communautaire, le site des Marais du Haut Médoc abrite de nombreuses espèces présentant un intérêt patrimonial, ainsi que de nombreux "habitats d'espèce". Ces derniers sont des milieux relativement banals (fourrés, prairies humides, roselières...) mais qui sont utilisés par des espèces d'intérêt communautaire. En ce qui concerne les espèces animales, le site abrite de nombreux Amphibiens et Reptiles (Rainette méridionale, Lézard vert, Couleuvre verte et jaune...) et des Oiseaux (Martin pêcheur, Cigogne blanche, Busards...) tous protégés au niveau national. De plus, l'Anguille et le Brochet, deux espèces de Poissons sont présentes, ainsi que deux espèces de Papillons (Azuret du Serpolet) et une Libellule (Leucorrhine à front blanc, rencontrée à proximité du site). Pour les espèces végétales, de nombreuses Orchidées se trouvent sur le site (Orchys à fleurs lâches, Ophrys abeille...), ainsi que des espèces protégées au niveau régional (Butome en ombelle...) voire national (Nivéole d'été...).



Figure 4 : Quelques espèces d'intérêt patrimonial présentes sur le site.

1 : Busard Saint Martin ; 2 : Nivéole d'été ; 3 : Ophrys abeille ; 4 : Rainette méridionale. (FDC33, 2011)

4. Enjeux de conservation

A partir des enjeux « habitats » et « espèces » d'intérêt communautaire (définis dans la partie I du Docob, paragraphe H.IV.) croisés au diagnostic socio-économique, 3 enjeux de conservation ont pu être définis afin d'orienter les propositions de gestion à mettre en place :

- **Enjeu 1 : Conserver et favoriser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** : cet enjeu dépend essentiellement du maintien des activités humaines présentes sur le site favorables à la biodiversité. Il implique de favoriser ou de maintenir une mosaïque d'habitats naturels et de maintenir et améliorer les continuités écologiques du site.
- **Enjeu 2 : Préserver les fonctionnalités de l'hydrosystème et des milieux associés et améliorer la qualité de l'eau** : la plupart des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site sont étroitement liés au bon fonctionnement hydraulique des marais (gestion des niveaux d'eau, fonctionnalités des ouvrages

hydrauliques, libre circulation des espèces inféodées au cours d'eau et aux berges...) et au maintien voire à l'amélioration de la qualité de l'eau.

- **Enjeu 3 : Lutter contre les espèces invasives :** les 2 enjeux précédents ne peuvent être dissociés de la lutte contre les espèces exotiques invasives menaçant la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

IV OBJECTIFS ET MESURES NATURA 2000

La définition des enjeux de conservation du site a permis de définir huit objectifs de conservation. Ces grands objectifs répondent à une stratégie de gestion mise en place en collaboration avec les acteurs locaux consultés lors des groupes de travail.

Tableau III : Objectifs de conservation retenus pour le site, répondant aux différents enjeux.

Objectifs de conservation	Enjeu 1	Enjeu 2	Enjeu 3
A - Conserver et restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire non forestiers	X	X	
B - Conserver et restaurer les habitats forestiers d'intérêt communautaire	X	X	
C - Maintenir ou restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau, fossés et plans d'eau du site	X	X	
D - Restaurer et préserver la qualité des eaux	X	X	
E - Lutter contre la régression du Vison d'Europe en diminuant ses risques de mortalité	X	X	
F - Lutter contre les espèces invasives et indésirables	X	X	X
G - Améliorer les connaissances et développer des outils de suivi	X	X	X
H - Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux du site	X	X	X

Afin de répondre à ces objectifs, plusieurs outils peuvent être utilisés : la charte (recueil des "bonnes pratiques" réalisées sur le site) et des contrats (impliquant des engagements rémunérés).

La plupart de ces objectifs trouvent leur réponse dans la charte Natura 2000 du site dans la mesure où les engagements et recommandations n'entraînent pas de surcoût de gestion pour l'adhérent. Dans le cas où il y a une perte financière pour l'application de ces objectifs, des contrats Natura 2000 peuvent être proposés aux exploitants, propriétaires ou ayants droits.

Les contrats Natura 2000 (non agricoles) proposés sont au nombre de neuf :

- Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts,
- Gestion des milieux ouverts par le pâturage,
- Entretien des mares,
- Entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger,
- Entretien adapté des haies et des fossés,
- Aménagement des ouvrages de franchissements routiers pour le Vison d'Europe,
- Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce invasive,
- Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des cours d'eau,
- Restauration des milieux ouverts par débroussaillage.

La mise en place de ces objectifs est assurée par l'animation du Docob via le travail d'un animateur Natura 2000. Des mesures "hors-contrat" devront être également mises en place :

- Programme d'actions en faveur du vison d'Europe,
- Etude et suivi des espèces végétales invasives,

- Suivi cartographique des habitats naturels et de l'occupation du sol,
- Suivi périodique des espèces d'intérêt communautaire,
- Etudes complémentaires,
- Sensibilisation des acteurs locaux sur les espèces envahissantes et les techniques de lutte,
- Information sur la mise en œuvre du Docob,
- Information de la population et les acteurs locaux sur les richesses naturelles du site.

V NOUVELLE DELIMITATION

La nouvelle délimitation (fig. 4) du site résulte du diagnostic écologique et d'une démarche de concertation ayant notamment aboutis à :

- Suppression de la plupart des parcelles plantées en vignes et des parcelles cadastrales classées en AOC ;
- Ne pas intégrer dans le périmètre les principaux affluents des bassins versants malgré leur intérêt écologique tenant compte de la volonté des acteurs locaux (communes, sylviculteurs, forestiers...) ;
- Intégrer des secteurs présentant une richesse écologique d'intérêt communautaire.

Le nouveau périmètre est d'une superficie d'environ 5 070 ha et s'étend sur 23 communes.

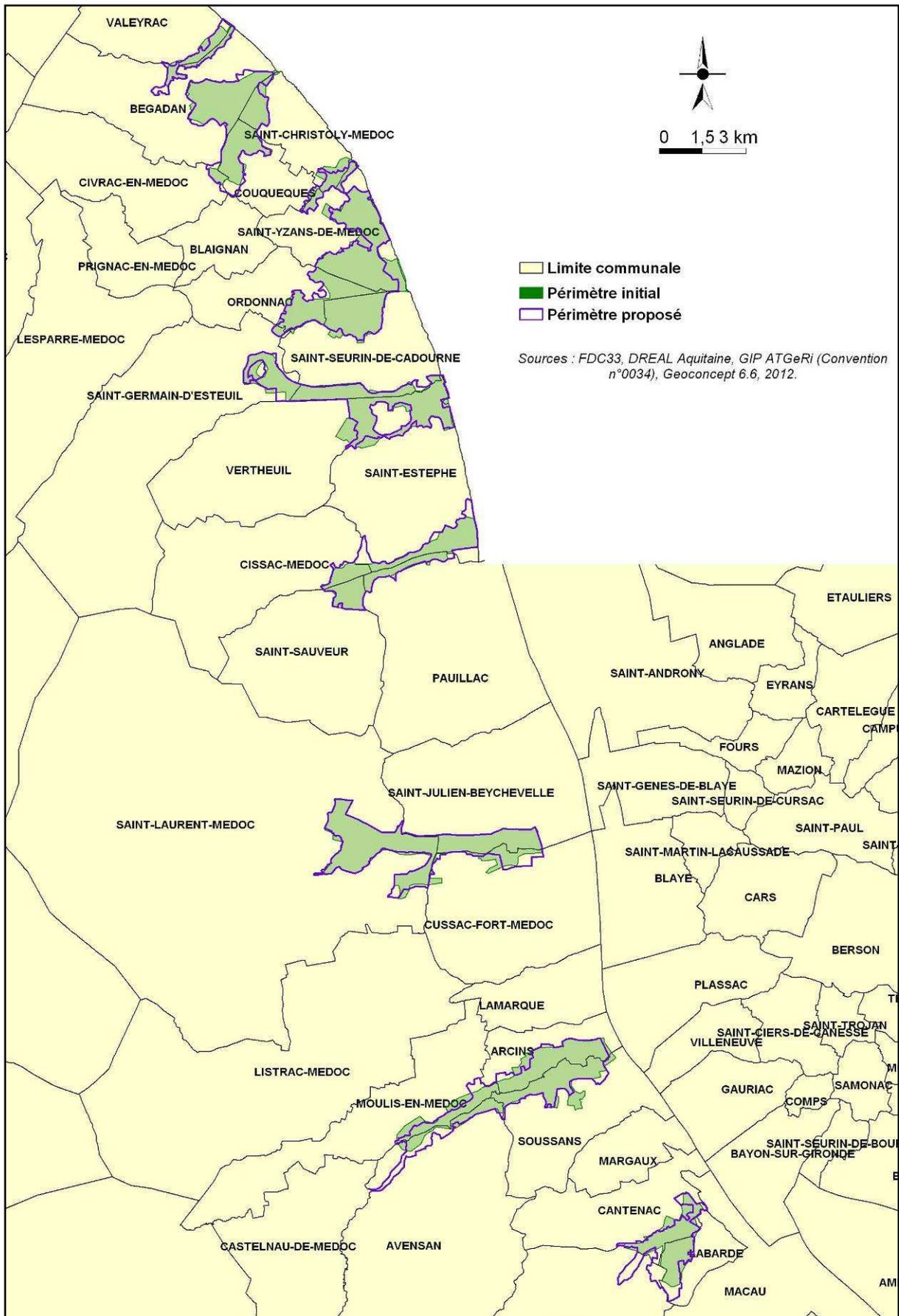


Figure 4 : Périmètre du site Natura 2000 des Marais du Haut Médoc